



**Agglopoles-Provence**  
281, Boulevard du Maréchal Foch  
BP 274  
13300 Salon de Provence  
Site : <http://www.agglopoles-provence.fr/>

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## DOCUMENT D'AMENAGEMENT COMMERCIAL Agglopoles Provence

**Du Lundi 19 Novembre au Mercredi 19 Décembre 2012**

Par arrêté N°341/12 en date du 20 Septembre 2012, Monsieur le Président d'Agglopoles Provence a ordonné l'ouverture de l'Enquête Publique portant sur le projet de Document d'Aménagement Commercial (DACOM) d'Agglopoles Provence.

Le projet de DACOM d'Agglopoles Provence porte sur la totalité du territoire intercommunal, soit 17 communes : Alleins, Aurons, Berre l'étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon de Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon de Provence, Sénas, Velaux, Vernègues.

A cet effet, **Monsieur Antoine ASTARITA**, Consultant transport Logistique –retraité- demeurant à Martigues (13500) a été désigné par le Président du Tribunal administratif de Marseille en tant que commissaire enquêteur par décision N° E 12000111/13 en date du 19/07/2012.

**L'enquête publique se déroulera** ; du Lundi 19 Novembre au Mercredi 19 Décembre 2012 inclus, soit 31 jours.

**Le dossier du projet de DACOM** arrêté le 25 Juin 2012, est composé des pièces suivantes :

- un rapport
- de pièces administratives, dont : la délibération n°135/12 du 25 juin 2012 qui intègre le projet de DACOM au SCoT arrêté, la délibération n°136/12 du 25 juin 2012 qui arrête le projet de SCoT d'Agglopoles Provence, ainsi que l'arrêté N°341/12 du Président d'Agglopoles Provence prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique sur le projet de DACOM
- les avis des Personnes Publiques Associées ou consultées au titre du code de l'urbanisme et du code rural et le code du commerce
- Un registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur afin de consigner les observations du public.

**Le Dossier soumis à enquête publique sera consultable :**

Aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les lieux suivants :

- Au siège d'Agglopoles Provence : 281 Bd Maréchal Foch à Salon de Provence,
- Dans les Mairies des 17 communes d'Agglopoles Provence,
- Sur le site internet officiel de la communauté d'agglomération (<http://www.agglopoles-provence.fr/>) où le public trouvera toutes les informations relatives à l'enquête publique ainsi que le dossier soumis à enquête publique.

**Permanences du Commissaire Enquêteur :**

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public afin de recueillir ses observations aux lieux, dates et horaires suivants :

- Siège d'Agglopoles Provence : 281 Bd Maréchal Foch, 13 300 Salon de Provence. Téléphone : 04.90.44.85.85.  
Le **Lundi 19 Novembre** de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00  
Le **Mercredi 19 Décembre** de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- Mairie de Rognac : 21 avenue Charles de Gaulle, 13340 Rognac. Téléphone: 04.42.87.76.00.  
Le **Mardi 20 Novembre** de 13h30 à 17h30  
Le **Mardi 4 Décembre** de 8h30 à 12h00
- Mairie de Sénas : Place Victor Hugo, 13560 Sénas. Téléphone : 04.90.57.20.03  
Le **Jeudi 29 Novembre** de 8h30 à 12h00  
Le **Mardi 11 Décembre** de 13h30 à 17h00

**La Direction de l'Aménagement du Territoire d'Agglopoles Provence**, est l'interlocuteur sur ce projet (tél : 04.90.44.72.00 / mail : [scot@agglopoles-provence.org](mailto:scot@agglopoles-provence.org)) et pourra apporter toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête mis à disposition du public au siège d'Agglopoles Provence, en Mairie de Sénas et en Mairie de Rognac. Elles pourront également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur sur le projet de DACOM à l'adresse du siège d'Agglopoles Provence

Une fois connus, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, au siège d'Agglopoles Provence, en Mairie de Sénas et en Mairie de Rognac.

Le DACOM sera définitivement approuvé par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopoles Provence en tant qu'autorité compétente.

**Le Président d'Agglopoles Provence,  
Michel TONON**